



Projet: Résolution prise à l'occasion du Congrès 2013 du Mouvement Ecologique

Gestion de l'eau:

L'enjeu dépasse de loin le simple prix de l'eau: Non à une privatisation de la gestion de l'eau! Oui à une réforme structurelle au Luxembourg!

Actuellement, le débat autour de la politique luxembourgeoise en matière de protection de l'eau qui se focalise de plus en plus sur la seule formation du prix de l'eau, prend une ampleur inquiétante. Le Mouvement Ecologique voudrait souligner qu'il n'entend nullement s'immiscer dans cette discussion autour de la formation du prix de l'eau, qui ne conduit qu'à noyer les questions fondamentales de la gestion de l'eau, et qu'il lui importe au contraire de dévoiler et de thématiser les réelles déficiences de l'actuelle politique de gestion de l'eau.

Le ministre de l'intérieur, Monsieur J.-M. Halsdorf a récemment invité les communes et autres acteurs concernés via questionnaire à se prononcer au sujet du prix de l'eau potable et de l'organisation de l'approvisionnement en eau potable. Une des questions du questionnaire porte entre autres sur l'avis des personnes interrogées quant à une potentielle libéralisation de la gestion de l'eau, respectivement une gestion *flexible* du type „Public Private Partnership“.

Le Congrès du Mouvement Ecologique aurait plutôt attendu du ministre qu'il se prononce par principe et d'emblée en défaveur d'une quelconque privatisation du secteur de l'eau. Le fait que M. Halsdorf esquisse le spectre de la privatisation (même partielle) en tant que réelle option, est plus qu'alarmant. Car il s'agit là d'une ouverture dangereuse, qui – ne serait-ce que tactique – peut donner naissance à une dynamique incontrôlable.

C'est la raison pour laquelle le Mouvement Ecologique aurait préféré que le ministre affiche dès le départ la couleur avec un „non“ clair et non équivoque à toute tendance de privatisation, tout en saisissant le questionnaire comme une chance de pouvoir sonder les potentielles voies en vue d'une amélioration et d'un renforcement de l'efficacité des structures publiques au Luxembourg.

L'assemblée générale du Mouvement Ecologique lance par conséquent l'appel suivant à l'adresse du gouvernement en général, ainsi qu'au ministre de l'intérieur J.-M. Halsdorf, et aux structures concernées du secteur de la gestion de l'eau:

1. Bilan de la transposition de la loi relative à l'eau – Mettre la qualité de la protection de l'eau au premier plan

En 2008, le Luxembourg s'est doté d'une nouvelle loi relative à l'eau, qui trouve ses bases dans une directive européenne issue de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. La législation européenne contient de nombreuses dispositions, dictant notamment des objectifs clairs qui doivent permettre d'atteindre une bonne qualité de l'eau en général, et des eaux souterraines en particulier. La transposition en droit national de ces dispositions présente toutefois de sérieuses lacunes, ce qui fait que le Luxembourg est loin d'être un élève modèle en comparaison aux autres états membres de l'Union européenne.

Le Congrès du Mouvement Ecologique revendique – pour le public intéressé - la rédaction d'un bilan compréhensible esquissant les différentes dispositions légales qui ont été transposées, les motifs pour lesquels certaines dispositions ne sont pas encore transposées, ainsi que les procédures et calendriers futurs, tout comme une politique bien plus cohérente en matière de protection et de qualité de l'eau.

Il est évident que les mécanismes de financement jouent également un rôle important à cet égard. La répartition des compétences du Fonds public de l'Eau (alimenté par les taxes de rejet et de prélèvement) et des syndicats, qui se retrouvent bien mieux lotis grâce à un prix de l'eau qui couvre dorénavant les frais, préserve toute son importance politique. C'est au niveau des syndicats que nous avons besoin d'un changement de mentalité, en direction de la perception du devoir de responsabilité pour le bien-être général, au-delà de toute considération économique pure. Voilà où réside l'argument le plus important en faveur d'une gestion publique de l'eau.

2. Entreprendre une réforme structurelle de la gestion de l'eau

Afin de pouvoir transposer rapidement les objectifs renfermés dans les dispositions communautaires, il s'avère indispensable de repenser de fond en comble les structures actuelles régissant la gestion de l'eau. Le Mouvement Ecologique a déjà fait ce constat au moment de la création de l'administration de la gestion de l'eau, et il est corroboré depuis.

Le Mouvement Ecologique insiste sur la nécessité d'une réforme structurelle de la gestion de l'eau: les structures doivent être organisées de manière bien plus efficace afin de couper court à toute argumentation reposant dans ce contexte sur la nécessité d'une privatisation.

Dans le cadre de la prochaine formation gouvernementale, la gestion de l'eau devra absolument rentrer dans les compétences du ministère de l'environnement; en même temps, il est indispensable de procéder à une réforme de l'administration de la gestion de l'eau, car en dépit de la fusion de plusieurs services du secteur de la gestion de l'eau, une stratégie globale et cohérente dictant le rôle de l'administration fait toujours défaut. Les structures et les effectifs d'aujourd'hui ne permettent nullement à l'administration de satisfaire à toutes les missions dont elle a hérité avec la transposition de la directive-cadre communautaire sur l'eau. Une séparation claire entre fonction de régulation et fonction de contrôle de l'administration devra être opérée. En plus, il est incontournable de départager clairement et définitivement les compétences entre acteurs étatiques, acteurs régionaux et acteurs communaux. Les syndicats et les communes devront être considérés comme des partenaires dynamiques, dont le rôle sera complémentaire à celui de l'administration de la gestion de l'eau.

L'administration en sortira déchargée, les domaines à responsabilités seront organisés de manière rationnelle, les travaux accomplis plus efficacement et les diverses compétences mises à profit.

3. Non à la privatisation de la gestion de l'eau!

Le Mouvement Ecologique se prononce clairement – à l'instar d'autres acteurs – en défaveur d'une quelconque privatisation dans le domaine de la gestion de l'eau. Dans ce contexte, nous soutenons la pétition européenne <http://www.right2water.eu/de> et nous invitons nos membres à la signer également:

“Nous invitons la Commission européenne à soumettre une proposition de loi, qui défend le droit élémentaire de l'homme à une eau propre et de qualité et à des installations sanitaires, conformément à la résolution de l'ONU, et qui promet la fourniture d'une eau potable et le traitement des eaux usées comme étant un service publique à la fois efficace et garant d'une vie décente et saine.

Les objectifs majeurs:

Ces dispositions légales communautaires devraient obliger les gouvernements à garantir un approvisionnement suffisant en eau potable propre et l'accès à des installations sanitaires de base, au bénéfice et à la portée de tous les citoyens. Nous insistons à cet égard sur les revendications suivantes:

- 1. Il est du devoir des institutions de l'Union européenne et des états membres de veiller à ce que tous les citoyen(ne)s jouissent du droit à l'eau potable et aux installations sanitaires.*
- 2. L'approvisionnement en eau potable et l'exploitation des ressources en eau ne doivent pas être soumis aux règles régissant le marché intérieur. Aussi la gestion de l'eau doit-elle être rayée définitivement de l'agenda de la libéralisation.*
- 3. L'union européenne renforce ses initiatives en vue de garantir un accès universel à l'eau et aux installations sanitaires.*

Au-delà, le Congrès du Mouvement Ecologique invite

- le gouvernement à défendre cette position au niveau communautaire avec une très grande rigueur, et ce également dans le contexte des concessions de services, et à se prononcer clairement en défaveur d'une privatisation de la gestion de l'eau;
- les eurodéputés luxembourgeois à voter dans ce sens au sein du Parlement européen.